
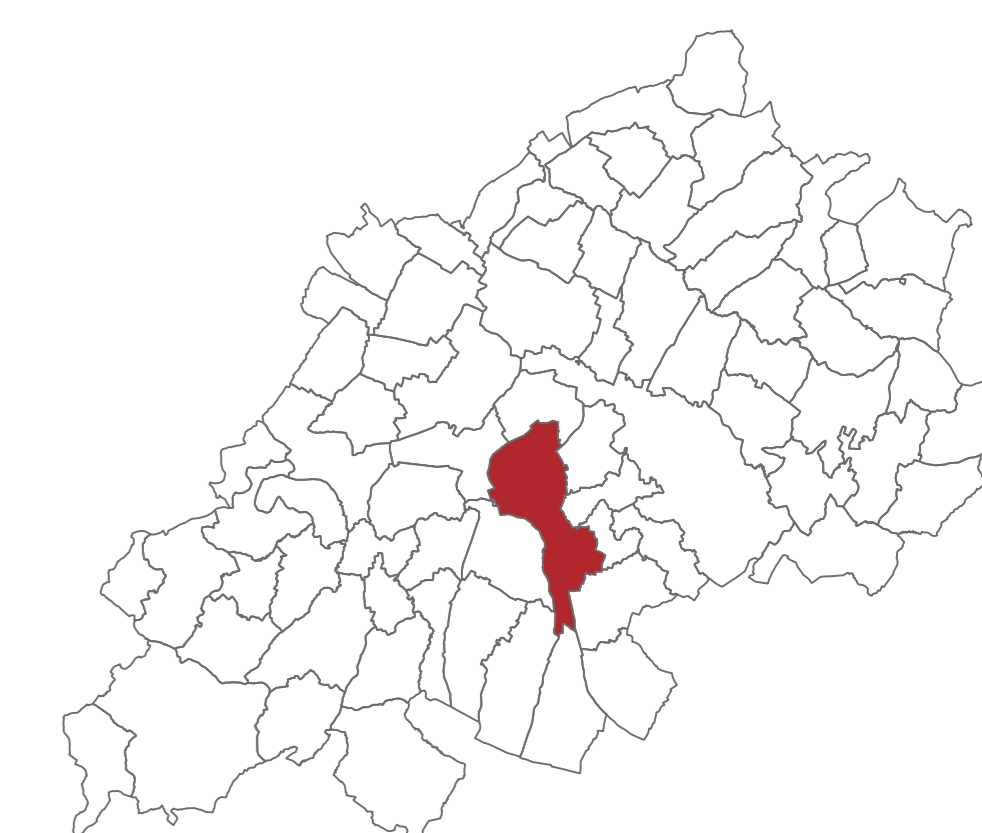


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H  
Communauté de communes Terres d'Argentan  
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune  
Version du 27/01/2026

Argentan

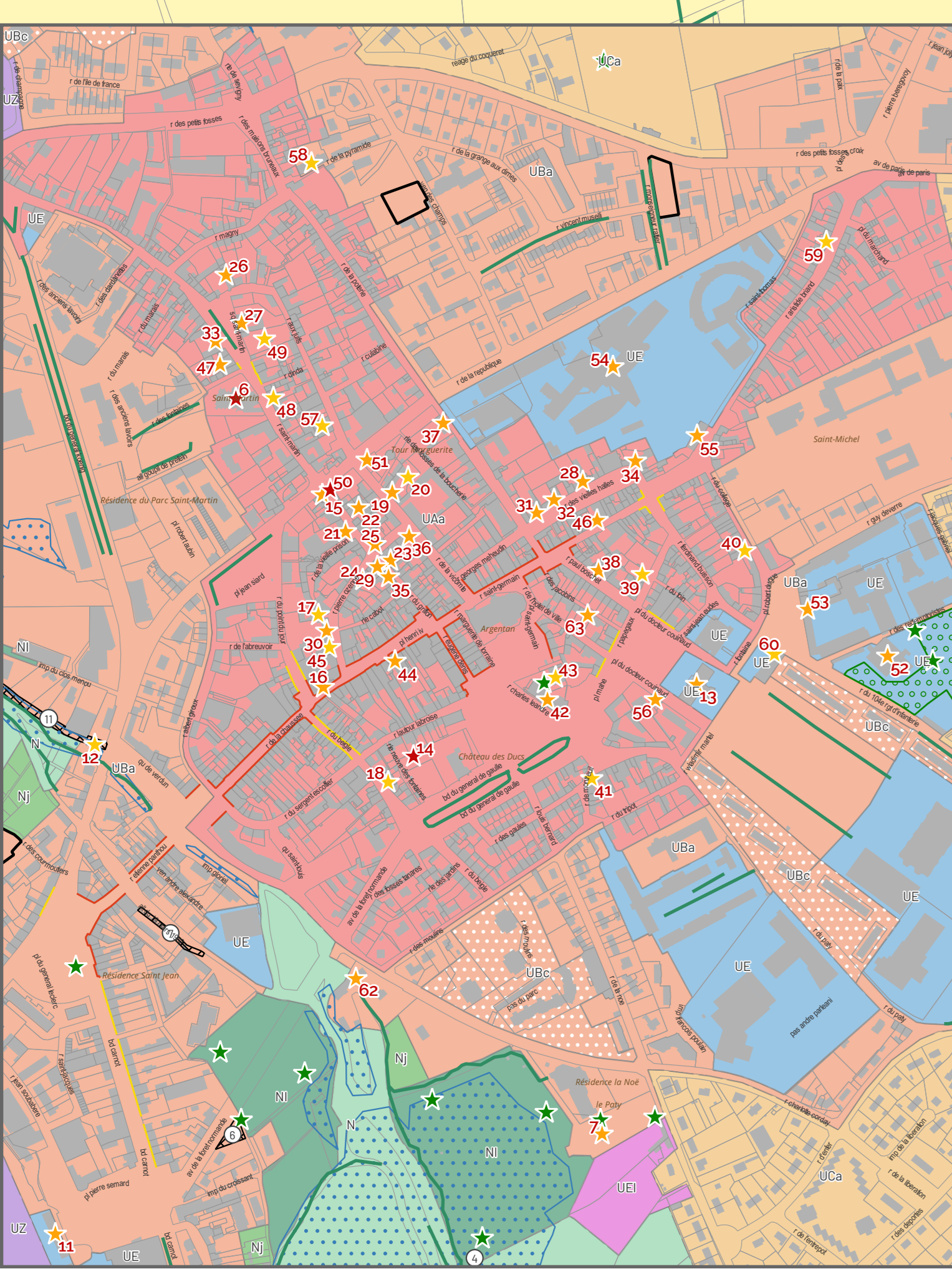


PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection stricte
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Linéaire commercial souple
- Linéaire commercial strict
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Patrimoine paysager à protéger
- ▨ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Zone Humide
- ▨ Cône de vue à préserver
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ OAP

ZONAGE

- UAa : Centre-ville d'Argentan
- UAb : Centre bourg dense à dominante d'habitat
- UBa : Secteur à dominante d'habitat et faubourg en périphérie du centre-ville d'Argentan
- UBc : Secteur de grands ensembles
- UCa : Secteur d'habitat pavillonnaire dense ou à densifier
- UCc : Quartier des Trois-Croix à Argentan
- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UJ : Secteur urbain de jardin
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- UEI : Secteur d'installations touristiques ou de loisirs
- UM : Secteur de la caserne militaire Lescot
- UV : Secteur de l'aire d'accueil des gens du voyage
- UZ : Zone d'activité économique
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière
- Nca : La Garenne de Villedieu
- Nj : Secteur naturel de jardin
- Nl : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs ou de tourisme
- Npv : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques au sol
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères
- Ai : Secteur agricole inconstructible
- AUH
- AUZ



0 500 m